

ministre a donné les raisons qui mélient en faveur d'un délai en ce qui regarde la refonte décennale de la loi des banques. Il a fait valoir qu'une conférence économique mondiale sera tenue au cours de laquelle l'on discutera ces questions de la monnaie et des banques. Il estime donc qu'il est préférable d'attendre, afin de bénéficier des délibérations de cette conférence économique mondiale au lieu d'entreprendre la révision de la loi des banques. Il y a beaucoup à dire à l'appui de cette proposition. Cependant, en traitant la question, le premier ministre a fait certaines allusions qui méritent d'être signalées. Il a indiqué le grand nombre de faillites de banques aux Etats-Unis, tandis que pas une seule de nos institutions n'a été mise en danger. M'est avis que si le premier ministre avait voulu être absolument juste, il aurait mentionné le fait que toutes ces banques qui ont fait faillite aux Etats-Unis étaient des institutions particulières, qui n'avaient pas le crédit de l'Etat pour les soutenir; conséquemment, ces banques ne comptaient que sur elles-mêmes. Si nous envisageons la situation des banques canadiennes en tenant compte des privilèges que leur confèrent la loi des banques et la loi des finances, nous devons admettre qu'il n'y a pas de raison au monde pour qu'elles fassent faillite; de fait, le crédit total du Canada est à toutes fins que de droit au service de nos institutions bancaires. Les banques des Etats-Unis, d'autre part, ne bénéficient pas du crédit de l'Etat, ainsi que le font nos banques canadiennes.

Le premier ministre a également déclaré que, d'accord avec les membres de son cabinet, il juge préférable que nous ayons au Canada un système monétaire qui repose sur de la monnaie véritable. Il a affirmé que les presses ne serviraient jamais à imprimer de la monnaie de papier afin de faire face à nos obligations; il a ensuite loué les efforts faits par le Gouvernement afin de conserver le bon crédit du Canada sur les marchés monétaires du monde entier. Tout cela est très bien; cependant, puis-je faire observer qu'il y a actuellement deux pays de l'empire britannique qui ont abandonné l'étalon-or, c'est-à-dire la Grande-Bretagne et l'Australie. Mon très honorable ami a signalé le fait que les valeurs australiennes sont dépréciées de 50 p. 100. Cependant, puis-je faire observer qu'à ma connaissance ces deux pays ont fait honneur à tous leurs engagements bien qu'ils aient abandonné l'étalon-or. Et si les valeurs australiennes sont dépréciées de 50 p. 100, ce n'est pas parce que l'Australie n'a pas fait honneur à ses obligations, mais plutôt par suite des manipulations que ces valeurs ont subies sur le marché monétaire de New-York.

[M. Gardiner.]

Le discours du trône nous dit aussi que la période aiguë de la dépression est passée. Je voudrais être optimiste à ce point. Franchement, monsieur l'Orateur, à en juger par ce que j'ai pu apprendre, même s'il est vrai qu'à la suite d'une récolte abondante de blé dans l'Ouest canadien et de l'obligation qu'il y avait de moissonner cette récolte et de la transporter, il y a un peu plus d'argent en circulation, rien, à part cela, ne m'autorise à dire que la période aiguë de la crise est chose du passé. Même, j'ai plutôt des appréhensions pour l'avenir, surtout pour l'avenir immédiat, l'hiver prochain. Plus loin, au cours de mes remarques, j'aurai une autre occasion de discuter ce côté de la question.

Ainsi que je le disais, à l'exception d'un paragraphe, le huitième, le discours du trône ne permet guère au public canadien d'entrevoir des mesures qui amélioreront réellement la situation économique et mettront à la portée des gens du Canada les aliments, le vêtement et le logement auxquels ils ont droit.

On me permettra de consacrer quelques instants à la situation agricole dans l'Ouest du Canada. Cette année, la récolte de l'Ouest a été plus abondante que celle de l'année dernière. On calcule que le rendement, du blé, sera de 435,000,000 à 450,000,000 boisseaux. La moisson et le transport de cette récolte à la tête des lacs ont mis en circulation un peu plus d'argent que l'année dernière. Mais quel avantage restera-t-il au cultivateur de ces opérations? Aujourd'hui, au cours de Winnipeg, c'est-à-dire au prix du blé livré à la tête des lacs, le cultivateur de régions où un taux de transport de vingt-six cents est applicable, obtient vingt-huit et quart d'un boisseau de blé du nord n° 1. Il en coûte de huit à neuf cents pour faire battre ce blé, y compris la nourriture des employés. Il faut déboursier tant pour la ficelle d'engerbage, tant pour le fauchage et la moisson. Je doute, monsieur l'Orateur, qu'à ce taux de transport, le cultivateur puisse obtenir un rendement qui le rembourse des frais de moisson, y compris le battage et la livraison du blé à l'élevateur, sans compter le temps et l'argent consacrés à la préparation du terrain, à l'ensemencement de la superficie qu'il cultive. Ensuite, à tout cela, il faut ajouter les impôts qu'il doit acquitter. Dans maintes municipalités de l'Ouest d'importantes parties de terrain sont aujourd'hui offertes par les conseils municipaux aux ventes pour impôts. C'est là chose qui, à mon avis, n'indique guère d'amélioration dans la situation économique, surtout en ce qui intéresse le cultivateur de l'Ouest.

Ces jours derniers, le *Bulletin de renseignements commerciaux*, publié par le ministère du Commerce de ce pays, contenait de la